

<b><i>Critères pour l'obtention du label</i></b>	
<b><u>Obligatoires</u></b>	<b><u>Complémentaires</u></b>
<p><b>Travail/liaison avec l' (les) Office(s) de Tourisme</b> afin de favoriser l'organisation, la connaissance et la promotion de la manifestation organisée : communiquer info sur les randonnées organisées par les associations sur le territoire aux OT pour saisie dans base de données régionale d'info touristique (LEI) qui permet remontée sur site Internet ADRT et sites des OT alimenté par LEI</p>	<p>La randonnée est organisée en fonction d'une <b>thématique définie</b> (itinéraire, lieux, public cible, etc.)</p> <p>Son appellation devra être en ce sens évocateur du thème, dans la mesure du possible.</p>
<p>Proposer <b>différentes distances, différents circuits</b> afin d'ouvrir le plus possible la randonnée à des publics différents</p> <p style="text-align: center;"><b>50% de la distance des circuits devra être organisée sur le département de la Creuse ou à défaut 1 circuit entier.</b></p>	<p>Mise en place de <b>ramassage/transports collectifs</b> – covoiturage privilégié - <u>si le point de départ est différent de l'arrivée</u></p>
<p><b>Restauration/buvette</b> sur le circuit ou après la manifestation</p>	<p><b>Animations/brocantes/marchés de produits locaux</b> organisés en parallèle de la manifestation</p>
<p>Actions en faveur de la <b>gestion des déchets</b> (respect de l'environnement) : <b>tri sélectif, ramassage des déchets et balisage éphémère à minima</b></p>	<p>Passage sur des <b>itinéraires balisés</b> (permanent ou non) ou <b>accompagnement réalisé</b> (guide)</p>
<p><b>Ouverture de la randonnée à tous publics</b></p>	<p>Proposer <b>des activités complémentaires pour les accompagnateurs et le public</b> (randonnée pédestre, démonstrations, spectacles, fêtes foraines,...)</p>
<p>Mettre en place un <b>outil d'analyse de la fréquentation</b> (nombre de participants, origine géographique, pratique en groupe ou en individuel, etc.) – questionnaire court par exemple à diffuser par les organisateurs (possibilité appui de l'ADRT pour la mise en place)</p>	<p><b>Présence de services</b> sur le(s) tracé(s) de la manifestation (sanitaires <b>au départ et à l'arrivée au minimum</b>, parking <b>ou stationnement organisé</b>, points d'informations touristiques, commerces, etc.)</p>
<p>La totalité de la manifestation ou au moins une partie doit s'effectuer <b>sans aspect « compétition »</b> (pas de classements, annonces de résultats)</p>	<p><b>L'association organisatrice adhère à l'Office de Tourisme de son territoire.</b></p>
<p><b>Etre affilié à une fédération</b> du secteur de la pratique du vélo (cyclotourisme, cyclisme ou UFOLEP)</p>	<p><b>Organisation d'un dispositif médical ou de secours</b> : référent habilité, matériels,...</p>

**Pour obtenir le label**, la manifestation doit remplir les conditions :

- de tous les critères obligatoires
- et d'au moins 6 des 8 critères complémentaires.

**IMPORTANT : 1 seul évènement sera labellisé par date à compter de 2019, dans le but de limiter la concurrence entre organisation et d'élargir l'offre aux pratiquants.**

En cas de réception de plusieurs dossiers de candidature pour une même date, le jury réunissant l'ensemble des partenaires sélectionnera l'évènement remplissant le plus de critères. Une attention particulière doit être portée sur l'information communiquée et détaillée dans les dossiers.